



CONCOURS REGIONAL AUDIOVISUEL

(Montages audiovisuels ou
Diaporamas numériques)

Organisé par le Club des Chasseurs d'Image de Valence

Samedi 16 février 2013

Les personnes désirant concourir doivent se référer au code des compétitions de l'Union Régionale d'Art Photographique Rhône-Alpes UR11 (consultable sur le site www.ur11photo.org , rubrique Règlements), dont les principaux éléments sont rappelés ci-dessous.

1. Objectif

Le concours régional est qualificatif pour le concours national audiovisuel. Chaque région dispose d'un quota annuel qui correspond à une partie fixe (1 par région) et une partie au mérite (nombre de diaporamas classés dans les 18 premiers du concours national, et nombre de classés 9èmes ex-aequo en Coupe de France de l'année précédente). La région Rhône-Alpes dispose ainsi de 5 places pour le concours national 2013.

2. Participants

Le concours est ouvert à tous, affilié ou non à la Fédération Photographique de France. La participation est gratuite pour les concurrents fédérés (cotisation 2012-2013 acquittée) ; les non-fédérés doivent s'acquitter d'un montant de 5 Euros par chèque libellé à l'ordre de l'Union Régionale Rhône-Alpes (une fois par auteur, même s'il y a plus d'un montage). Seuls les 5 montages les mieux classés présentés par 5 auteurs différents affiliés à la Fédération pourront participer au concours national.

3. Montages admis

Un auteur ne peut pas concourir avec une œuvre ayant déjà participé à une compétition nationale FPF (en analogique ou en numérique).

Chaque diaporama doit être envoyé au commissaire organisateur :

- Sur un support CD-ROM sous la forme d'un fichier exécutable (.exe) pour ordinateur de type PC. Le format des images doit être de préférence en Haute Définition (1920*1080 au maximum), ce qui correspond au vidéo-projecteur utilisé pour la compétition. Un envoi par Wetransfer est également possible.
- Les montages seront nécessairement envoyés au commissaire pour le 2 février 2013 au plus tard.
- Chaque CD pourra comporter plusieurs montages d'un même auteur, ou même plusieurs montages d'un même club réalisés par plusieurs auteurs. Le CD sera accompagné des fiches d'identification imprimées, afin de permettre au commissaire de préparer la séance de projection.
- Les fiches d'identification des diaporamas doivent parvenir au commissaire régional avant le 30 janvier 2013. Utiliser le modèle joint et le renvoyer de préférence par courriel au commissaire régional.

Les diaporamas doivent être composé principalement d'images fixes ; ils peuvent donc intégrer quelques plans ou séquences vidéo (pour autant que cela reste minoritaire). Le choix du thème est libre. L'auteur est seul responsable de ses propos qui devront respecter les lois et règlements publics en vigueur.

4. Nombre de montages par auteur

Pour le concours régional, la limite est de 2 diaporamas par auteur. Un seul montage par auteur pourra être qualifié pour le national. Au cas où un auteur aurait 2 montages qualifiés dans les premiers, il pourra choisir celui qui sera qualifié pour le national.

5. Jury

Le choix et la désignation des membres du jury sont de la responsabilité du commissaire audiovisuel régional, avec l'accord du président et du vice-président de l'U.R. 11.

Le jury est composé de 3 membres au minimum. L'identité du jury n'est dévoilée que lors de la séance d'inauguration officielle du concours.

6. Le jugement

Il a lieu en public.

L'ensemble des montages en compétition est projeté selon le programme établi par les organisateurs. Les délibérations sont secrètes et les résultats sans appel. Un commentaire synthétique de l'avis du jury sera envoyé par le commissaire régional à chaque participant à l'issue du concours (par e-mail et séparément).

Le club organisateur peut, s'il le désire, faire voter le public et attribuer un prix du public.

7. Destination des montages à l'issue du concours

Les CD-ROM ne seront pas réexpédiés, mais pourront être restitués sur place à l'issue du concours.

Seuls les 5 montages classés pour le national seront conservés par les organisateurs.

8. Commissaire régional :

Patrick ROTTIERS,
279, chemin de retour,
38330 SAINT NAZAIRE LES EYMES
Tel : 04 76 52 28 23
courriel : patrick.rottiers@orange.fr

9. PROGRAMME :

Samedi 16 février 2013

- ❖ 10h accueil des participants.
- ❖ 10 h 30 1^{ère} séance de projection
- ❖ 12h 00 repas en commun au restaurant (à proximité de la salle)
(Réservation obligatoire)
- ❖ 14h 30 2^{ème} série de projection
- ❖ 15h 45 entracte
- ❖ 16h 00 3^{ème} série de projection
- ❖ 17 h30 Débat avec les auteurs présents
- ❖
- ❖ 18h 45 dîner au restaurant (à proximité de la salle) de tous les
 - participants, public, compétiteurs, et organisateurs(Réservation obligatoire)

- ❖ 20h30 soirée de gala avec des diaporamas numériques présentés par le Photo-Club organisateur, palmarès et projection des 5 diaporamas sélectionnés pour le concours national.

NB : Si le nombre de diaporamas présentés est inférieur à 30, le programme pourra être modifié et les projections du matin seront reportées à 14 heures.
Consultez ce site avant votre déplacement !

Le concours a lieu à :

L'adresse et le plan d'accès seront communiqués sous quelques jours, ainsi que les menus des repas et leur tarif.

Menus Concours Régional Audiovisuel 2013

Réservation des repas du samedi 16 février.

BON A RETOURNER AVANT LE SAMEDI 2 FEVRIER 2013

à Monsieur Patrick ROTTIERS
279, chemin de retour
38330 SAINT NAZAIRE LES EYMES
Ou par mail : patrick.rottiERS@orange.fr

CORRESPONDANT

Nom du club :

Noms des participants :

.....

.....

.....

Samedi midi : repas au P'tit resto : prix : X € x =€

Samedi soir : restaurant Le Tired prix : Y € x..... =€

Le repas de midi comprend entrée, plat, dessert, café et boisson.

Le repas du soir comprend entrée, plat, dessert, café et boisson avec pour chaque entrée et plat un choix entre 2 propositions.

Merci de joindre un chèque correspondant aux repas pour que la réservation puisse se faire de manière précise envers chaque restaurateur. Le chèque doit être rédigé à l'ordre **XXXXXXXXXXXXXXXXXX**.



FICHE D'IDENTIFICATION DE DIAPORAMA



COMMISSION AUDIOVISUELLE

AUTEUR PRINCIPAL				
NOM de famille				
Prénom		N° carte Fédérale		
Adresse : voie - n°			Téléphone	
2e ligne adresse :			E-mail	
Ville		Code Postal		Pays
CO-AUTEUR (S)				
NOM de famille		Prénom		
NOM de famille		Prénom		
NOM de famille		Prénom		
DIAPORAMA				
Titre de l'œuvre				
Programme d'encodage		Année de réalisation		
Nom du Fichier .exe			Taille fichier en Mo	
Remarques		Temps en minutes/secondes		Temps secondes
<i>Afin de faciliter les projections en salle (extinction des lumières) démarrer le montage par un noir de 3 ou 4 secondes.</i>				
<i>En fin de montage, prévoir un noir de 3 ou 4 secondes avant de programmer la sortie automatique.</i>				
MUSIQUE				
Musique originale	OUI - NON	si OUI, compositeur		
Œuvre musicale 1		Référence		
Œuvre musicale 2		Référence		
Œuvre musicale 3		Référence		
Œuvre musicale 4		Référence		
Œuvre musicale 5		Référence		
Œuvre musicale 6		Référence		
Œuvre musicale 7		Référence		
Autres		Référence		
TEXTE				
Auteur texte (1)		Référence (éventuel)		
Auteur texte (2)		Référence (éventuel)		
Récitants : Nom(s) Prénom(s)		Langue		
IMAGES				
Auteur(s) des images				
Résolution des images	1024x683 1920x1080	1024x768	1440x1080	1620x1080
CATEGORIE (facultatif)				
Mettre en gras la résolution des images et la (ou les) catégorie(s) de l'œuvre				
Notre temps - Arts plastiques - Chanson - Documentaire - Essai créativité - Fiction - Historique - Humour - Littérature - Musique - Nature - Reportage - Série sonorisée - Thème - Tourisme/Voyage				
RESUME				
Commentaires éventuels				